

Finances informations



FÉDÉRATION
DES FINANCES

N°165

ISSN : 0292-8876

Fédération des Finances FORCE OUVRIERE - 46, rue des petites écuries - 75010 Paris • www.financesfo.fr



2^e trimestre

**Avril
2023**

Changement d'adresse Pour ne pas rompre le fil de l'actualité fédérale



Nom :

Prénom :

Adresse complète :

A retourner à FO Finances - 46, rue des petites écuries - 75010 Paris

Et n'oubliez pas
Vous bénéficiez de 66 % de déduction
fiscale ou de crédit d'impôt
sur le montant global
de votre cotisation syndicale.



Edito

Une profonde crise sociale et une grave crise de confiance

Le gouvernement et nos ministres en tête, pensaient en avoir terminé avec la colère sociale, alors que le Conseil Constitutionnel a validé la loi portant réforme des retraites. C'est aller un peu vite en besogne !

C'est ainsi que quatre jours après cette décision, Monsieur Attal pensait pouvoir présider le premier Conseil Social d'Administration Ministériel, comme si le conflit « retraites » était derrière lui ! Loin s'en faut !

A l'évidence, le passage en force de cette loi, inutile, injuste et injustifiée nourrit chez les salariés, un fort ressentiment de colère voire quelquefois de haine envers ceux qui l'ont élaboré et ceux qui ensuite l'ont voté.

De très nombreux salariés ont manifesté leur colère sous des formes diverses, parfois violentes (hors cortège syndical), face également à des répressions par moments disproportionnées. Dans le même temps, une très grande majorité silencieuse soutient sans réserve l'action militante sans pour autant que les gouvernants s'en préoccupent. Sans doute seraient-ils inspirés d'y regarder de plus près dans un contexte démocratique chamboulé. Les minorités agissantes cachent parfois une majorité silencieuse potentiellement plus déstabilisante !

Pour FO, cette vive réaction est à la hauteur du dédain que leur ont porté au premier chef, le Président de la République et la Première ministre mais aussi le porteur de cette loi, le ministre du travail et consorts.

Quoi qu'il en soit, FO revendiquera sans relâche l'abrogation de la seule loi de la V^e république promulguée sans au fond avoir été véritablement votée par l'Assemblée Nationale.

Dans ce contexte, il va être difficile de rétablir un dialogue de confiance. Comment dialoguer avec des ministres qui, à longueur d'interviews et d'interventions publiques, ont stigmatisé le mouvement syndical et caricaturé les actions des millions de manifestants ?

L'équation se pose en ces mêmes termes au plan ministériel. A Bercy, trois négociations étaient inscrites à l'agenda social de ce semestre : l'égalité professionnelle, le handicap, et la protection sociale complémentaire. Trois sujets sur lesquels notre fédération est force de proposition depuis de nombreuses années.

Mais là encore, comment s'asseoir à la table de négociations face à des interlocuteurs méprisants, inflexibles aux revendications et attentes des personnels, le tout dans un cadre de discussions fermé et un contexte budgétaire contraint ?

Comment revenir à un dialogue social, si ce n'est pacifié, à tout le moins respectueux, quand les ministres se refusent à discuter, emplois, déroulement de carrière, régimes indemnitaires, mais aussi revalorisation du point d'indice, au prétexte de la maîtrise des dépenses publiques ?

Les beaux discours reconnaissant à juste titre par ailleurs, l'exceptionnel professionnalisme et sens du service public des agents ne sauraient à eux seuls suffirent alors que dans le même temps, ils ne subissent que suppressions d'emplois, fermetures de services, casse de leur statut, et demain devront accomplir deux années de travail supplémentaires pour obtenir leur retraite !

A coup sûr, ce conflit « retraites » provoqué et amplifié par l'obstination de nos gouvernants à refuser d'entrevoir d'autres alternatives a mis en exergue une profonde crise sociale puis généré une grave crise de confiance, envers les institutions sans doute, mais aussi envers les hauts responsables politiques. A défaut de retrouver la raison, et de revenir sur le cœur de cette réforme, il en faudra bien des efforts pour panser cette plaie encore bien ouverte sans pour autant que les cicatrices ne disparaissent vraiment !

Paris, le 19 avril 2023

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PHILIPPE GRASSET

Sommaire

Bercy 2-7

Action sociale 8-9

Fonction publique 10-11

Semi-public 12

Économie-Social 13-15

Vie fédérale 16

F.O. - FINANCES INFORMATIONS

FINANCES-INFORMATIONS
Publication de la Fédération des Finances-FO
Notre site internet : www.financesfo.fr
adresse e-mail : fo.finances@orange.fr

Administration et Rédaction :
46, rue des Petites-Écuries 75010 Paris
Tél. : 01.42.46.75.20

Directeur de la publication : Philippe GRASSET
N° Commission Paritaire 0918 S 066 04

Crédit photos : Fédération des Finances,
FO Hebdo, Freepik

Conception et impression :
Chevillon Imprimeur
26 Bd Kennedy 89100 Sens

Photos-dessins : FO Finances
Travail exécuté par des ouvriers syndiqués



Gérard MAZUIR Adieu l'ami

Gérard est décédé le 7 mars dernier à quelques semaines de ses 76 ans.

Entré au siège du Syndicat national des services du Trésor en 1980, il en devint Secrétaire général de 1989 à 2005 et membre du bureau fédéral Finances. En 2005, il rejoint la Confédération en qualité de secrétaire confédéral chargé de la presse et de la communication.

Quelques jours après son pot de départ, Gérard est hospitalisé une première fois en urgence le 1^{er} mai 2010. Il en sortira 8 mois plus tard avec une infirmité qu'il choisira de cacher jusqu'à la fin de ses jours.

Tout au long de ces 13 dernières années, Annie son épouse a fait preuve d'un immense courage et de beaucoup d'attention et d'amour pour l'accompagner au quotidien et lors des trop nombreuses et trop longues hospitalisations.

Les derniers et rares moments de bonheur de Gérard étaient de préparer de bons petits plats pour ses deux petites filles.

Derrière sa stature de cow-boy et sous sa veste en Jean, se cachait un cœur d'or. Chacun se souviendra de ses messages manuscrits en toutes occasions à l'encre violette.

Par ton action militante au long cours, je n'ai ici pas peur des mots, tu as changé la vie de non seulement de centaines de camarades militants mais aussi de milliers d'agents, dont tu étais le porte-voix.



La préservation des missions, la sauvegarde de l'emploi, les plans de promotion et de qualifications, les grilles indiciaires, les bonifications et les primes, les interventions individuelles relatives aux promotions ou aux mutations, de tout cela tu as pris une part prépondérante. Merci Gérard !

Pour ma part, je t'ai rencontré la première fois au service de la redevance audiovisuelle à Lille en 1997. Tu m'as rapidement mis le pied à l'étrier et tu m'as aussi pris la main jusqu'au secrétariat général de la fédération des finances. Comme bien d'autres cama-

rades, tout ce que je suis aujourd'hui est intimement lié à ta rencontre. J'ai eu l'occasion de te le dire en plusieurs occasions et encore dernièrement, je suis désormais orphelin pour la seconde fois.

PS : Annie et Carole sa fille, très touchées par les nombreux messages de soutien et de sympathie m'ont chargé de remercier ici celles et ceux qui ne l'auraient pas été individuellement.

LAURENT AUBURSIN,
Secrétaire Général de la Fédération
de 2009 à 2013.

Journée internationale des droits des femmes Le mauvais exemple de la réforme des retraites

Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars dernier, les fédérations des finances FO, Solidaires, CGT, CFDT, CFTC, UNSA et CGC ont organisé un rassemblement devant le ministère à Bercy, pour combattre la réforme des retraites qui aura un impact négatif sur la situation des femmes.

Par des exemples concrets, nous avons pu démontrer l'argumentaire mensonger du gouvernement.

Dans son intervention au titre de FO Finances, Pascaline Kerhoas, Secrétaire Générale adjointe, a développé en quoi la politique pour l'égalité professionnelle au ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté numérique et industrielle était jusqu'à ce jour plus une succession de plan de communication que de réelles concrétisations.

La réforme des retraites va à coup sûr aggraver la situation de nombre d'entre elles, voire annihiler des mesures leur permettant jusqu'alors de bénéficier de certains droits.

« Nous sommes tous unis non seulement pour combattre la réforme des retraites mais également exposer nos revendications en matière d'égalité professionnelle. Le premier plan égalité était avant les années 2010, depuis qu'est-il arrivé ? Les écarts de salaires perdurent, les écarts pour les départs à la retraite perdurent, les écarts dans les promotions perdurent. La mobilité forcée pour les personnels promus de C en B à la DGFIP n'a toujours pas été abandonnée, cette direction ne communique pas de bilan.

Nous allons rentrer dans une négociation pour un nouveau plan égalité professionnelle, nous demandons au niveau

de toutes les fédérations, que le ministère arrête les grands discours et qu'il mette en œuvre des mesures concrètes, en premier lieu l'arrêt de la mobilité forcée pour les C en B et au travers d'une cohorte que l'on puisse clairement identifier les écarts sur les promotions, les recrutements, le régime indemnitaire et la carrière des femmes.

Nous sommes un ministère fortement féminisé jusqu'à la catégorie A et curieusement au-dessus cela s'inverse. Cette situation ne peut pas perdurer.

Sur la réforme des retraites, de façon concrète, je suis une agente rentrée dans l'administration à 20 ans, j'ai effectué 10 ans de temps partiel, comme nombre de femmes, avec deux enfants à charge.

La charge financière c'est pour nous, la charge de famille en plus de la charge professionnelle, c'est pour nous.

J'aurais dû avoir une carrière complète à 62 ans mais avec la réforme j'ai un trimestre de plus à faire. Je vais donc partir plus tard en gagnant moins ! La différence sera de 1200€ par an !

Ce projet de réforme va pénaliser une majorité de femmes. Nombreuses sont celles qui ont des carrières hachées.

Le seul objectif du gouvernement est de réduire la part des retraites dans le PIB pour répondre aux injonctions de Bruxelles.

Il faut toutes et tous, dans l'union, se mobiliser. Il faut continuer de démontrer au gouvernement que notre mouvement ne s'essouffle pas et que nous pouvons être encore plus nombreux dans les manifestations, dès ce samedi 11 mars, pour dire au gouvernement que nous ne voulons pas de cette réforme»



Négociation égalité professionnelle femme-homme

Assez des discours, on veut du concret !

Au niveau ministériel, le Secrétariat Général nous propose d'engager une négociation sur un 4^e plan d'action pour l'égalité professionnelle femme-homme.

Le dernier plan ministériel 2019-2021 a été présenté en février 2020 et signé par les seuls directeurs généraux lors d'une cérémonie pour la journée internationale de la femme.

Il comprend cinq axes stratégiques et inclue vingt-cinq mesures, dans le cadre de la politique interministérielle, tout en intégrant les particularités des ministères économiques et financiers :

- Mieux articuler vie professionnelle et vie privée,
- Lutter contre les stéréotypes de genre pour favoriser la mixité des métiers,
- Garantir l'égalité salariale et l'égalité effective dans les parcours professionnels,
- Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles,
- Améliorer la gouvernance pour un déploiement efficace de la politique égalité.

FO finances, comme une majorité de fédérations représentatives, avait refusé de signer ce plan qui n'octroyait aucun moyen budgétaire supplémentaire pour sa mise en œuvre et qui de plus sa présentation coïncidait avec la réforme des retraites par points, qui, déjà, aggravait la situation des femmes.

Au final, aucune action d'envergure n'a été lancée. La fédération continue de dénoncer la mobilité forcée pour les promotions de B en C, notamment à la DGFIP.

Par ailleurs, la mise en place des LDG ne favorise pas la lisibilité des règles de gestion. Elles impactent fortement les femmes, tout comme les restructurations.

Sur les écarts de rémunération, aucune avancée non plus hormis la présentation d'un bilan... qui le confirme, sans apporter de solutions.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles se résume à la mise en place du dispositif de signalement déjà évoqué et à une formation de l'ensemble des agents sur ces sujets, formation qui n'a d'ailleurs pas fait l'unanimité.

Au début de cette négociation, FO Finances affirme ses revendications :

- **supprimer la mobilité forcée pour les agents promus de C en B,**
- **garantir l'égalité pour les rémunérations et les parcours professionnels,**
- **mettre en place de nouveaux dispositifs d'aides à la parentalité,**
- **élargir le nombre d'autorisations d'absence pour la préparation personnelle des concours,**
- **expérimenter les congés menstruels.**

Concernant les violences intraconjugales, le milieu professionnel n'est pas le lieu de prise en charge, mais l'administration peut faire en sorte de faciliter le quotidien de l'agent victime :

- **par la formation des managers et la sensibilisation de l'ensemble des agents,**
- **en communiquant sur les dispositifs afin d'orienter les victimes,**
- **par la mise en place d'autorisations d'absence,**
- **par la mise en place de logements d'urgence,**
- **en facilitant la mobilité géographique, sous couvert d'anonymat si nécessaire.**

La fédération FO s'engage pleinement dans cette négociation et sera particulièrement exigeante pour obtenir des engagements concrets et non de simples louables intentions, d'autant plus au moment où la récente réforme des retraites conforte les inégalités des femmes face à leur pension.

Négociation sur le handicap

Une première à Bercy

L'administration a proposé d'ouvrir une négociation sur le plan handicap ministériel 2024-2026, qui pourrait intégrer la convention Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) 2024-2026.

L'administration dit vouloir démontrer sa volonté politique d'avoir une approche « mieux disante » par rapport aux textes réglementaires, aux barèmes du FIPHFP ou aux pratiques actuelles, en faveur des agents en matière de handicap. Ce plan pourrait être articulé autour de quatre axes stratégiques :

- › **Renforcer l'attractivité des MEF à destination des personnes en situation de handicap à travers un plan d'action « recrutement – intégration des travailleurs handicapés » volontariste et structuré,**
- › **Assurer une compensation optimale du handicap afin de garantir les meilleures conditions possibles de maintien dans l'emploi et d'améliorer les conditions de travail des agents en situation de handicap,**
- › **Changer le regard sur le handicap,**
- › **Structurer le pilotage et la gouvernance de la politique handicap et de ses moyens.**

FO Finances défend une politique volontariste d'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde du travail, et accepte le principe d'une négociation qui a le mérite, si l'accord est signé, d'obliger les partenaires et surtout l'administration à tenir ses engagements. Une réserve toutefois, faut-il encore que des moyens budgétaires accompagnent ce potentiel accord.

Depuis de nombreuses années, notre fédération demande à aborder chaque point (recrutement, formation, promotion, mobilité...) dans des réunions thématiques. Ces négociations seront l'occasion, nous l'espérons, de ramener du concret et des solutions dans le vécu au quotidien et au travail des agents en situation de handicap dans leur vie au travail.

FO Finances réaffirme dès aujourd'hui ses revendications pour les personnels en situation de handicap :

- › **le respect a minima de l'obligation légale du taux de 6% de recrutement de personnel en situation de handicap,**
- › **l'ajustement du taux de 6% (qui n'est qu'un seuil) de l'obligation d'emploi à hauteur du nombre de personnes en situation de handicap dans la société (7% actuellement),**
- › **la révision du financement du FIPHFP, pour définir d'autres formes de ressources. Avec l'augmentation du taux d'emploi dans la Fonction Publique, il y a de moins en moins de contributions. Or, les demandes d'aides du FIPHFP sont toujours aussi importantes,**
- › **un aménagement des épreuves et de la scolarité, la mise en place d'un accompagnement réel et adapté, facilitant une insertion et un maintien dans l'emploi optimal (aménagements de postes, accessibilité des lieux de travail et des outils de travail),**
- › **un déroulement de carrière identique aux autres agents dans le respect de la réglementation spécifique,**
- › **la prise en compte des agents reconnus travailleurs handicapés en cours de carrière, une réelle prise en charge du retour à l'emploi après un accident de la vie,**
- › **Une formation et une sensibilisation de tous les agents sur le handicap,**
- › **Une réelle accessibilité numérique pour tous les agents en situation de handicap.**

Comme toujours, c'est à l'aune du contenu du projet d'accord et des réponses apportées à nos revendications que notre fédération le validera, après consultation de ses instances.

Protection sociale complémentaire Un profond bouleversement à venir

L'accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire, signé par l'ensemble des fédérations de fonctionnaires le 21 janvier 2022, concrétise la participation pour partie de l'état-employeur aux cotisations des agents publics, sous conditions d'adhésion à un contrat collectif obligatoire auprès d'opérateurs lucratifs ou non.

Une négociation s'engage à Bercy pour, en respectant le principe de faveur, améliorer l'accord interministériel. Sa mise en œuvre aura lieu au mieux le 1^{er} janvier 2025 pour les agents actifs et retraités.

Que contient l'accord interministériel ?

› L'adhésion obligatoire pour les agents actifs à un contrat groupe, sauf quelques exceptions dont :

- Les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire,
- La couverture par un contrat individuel frais de santé à la date d'entrée en vigueur du premier contrat collectif sélectionné par son employeur
- L'embauche en CDD, à la condition qu'il bénéficie d'une couverture individuelle des frais de santé,
- Les bénéficiaires en tant qu'ayant droit d'une couverture collective à adhésion obligatoire ou individuelle à la date d'entrée en vigueur du premier contrat collectif sélectionné par l'employeur.

› L'adhésion facultative des personnes déjà retraités, avec un délai d'un an pour opter à la mise en place du dispositif, tout comme les bénéficiaires du dispositif à compter du passage en retraite.

› L'adhésion facultative des ayants droits

Ces règles d'adhésion et de dispense ne peuvent pas entrer dans le champ de la négociation ministérielle.

› L'élaboration d'un panier de soins, qui dans le cadre de l'accord interministériel, est pour grande partie équivalent au contrat Vita de la MGEFI, actuellement seule mutuelle référencée à Bercy.

› La tarification du panier de soins est composée de trois éléments :

- La cotisation de référence : cotisation moyenne unique pour tous les agents, en fonction de l'âge moyen, de la répartition F/H et du secteur géographique,
- La cotisation d'équilibre : majoration de la cotisation de référence pour financer les solidarités
- 50% de la cotisation d'équilibre est financée par l'employeur.

› Le traitement fiscal et social des cotisations : la part financée par l'agent est exonérée d'impôts et de cotisations sociales.

› Une commission paritaire de pilotage et de suivi est instituée au niveau ministériel, dont feront partie les représentants des fédérations représentatives. Son rôle est de :

- Evaluer les mécanismes de solidarité au bout de 3 ans,
- Evaluer annuellement le coût des mécanismes de solidarité,
- Fixer un barème de prise en charge d'une partie des cotisations des bénéficiaires retraités,
- Piloter la cotisation d'équilibre.

Quel calendrier prévisionnel à Bercy ?

› 1^{er} semestre 2023 : Ouverture d'une négociation ministérielle,

› 2^e semestre 2023 : Elaboration du cahier des charges

› 1^{er} semestre 2024 : Lancement de l'appel d'offre

› 2^e semestre 2024 : Mise en place du dispositif avec l'opérateur sélectionné

› 1^{er} janvier 2025 : Mise en œuvre du contrat collectif obligatoire pour les agents actifs

Le cadre de la négociation

Actuellement au niveau fonction publique, une négociation sur la prévoyance s'est engagée. Pour FO Finances, la négociation ministérielle qui s'engage doit coupler santé/prévoyance et même la dépendance, qui jusqu'à ce jour était intégrée dans le contrat de la mutuelle référencée.

Une circulaire de la DGAFP, diffusée en juillet 2022, qui n'avait pas vocation à être publiée, limite drastiquement les contours des points à la négociation ministérielle. Une situation totalement inacceptable pour FO et qui démontre encore une fois la considération particulière du gouvernement avec le dialogue social.

FO défend avant tout une Sécurité sociale de haut niveau pour toutes et tous. En complément, nous militons pour le renforcement d'une couverture sociale plus solidaire et plus juste.

Notre fédération s'engage dans cette négociation avec l'ambition d'améliorer l'accord interministériel :

- sur le contenu du panier de soins,
- le niveau de la participation de l'état-employeur,
- la possibilité d'ouvrir des options facultatives et individuelles permettant d'améliorer les garanties des agents,
- faciliter au maximum l'introduction dans le dispositif des retraités sur la base du volontariat,
- limiter les augmentations de cotisations pour ces derniers,
- maintenir des actions de prévention de haut niveau,
- mettre en œuvre des prestations d'accompagnement social.

Article 60 du Code des douanes censuré L'urgence d'un nouveau cadre législatif

Dans un pays de droit, les administrations régaliennes, telle que la Douane, effectuent des contrôles pour tenter d'endiguer les fraudes économiques et fiscales.

Depuis la décision du Conseil constitutionnel de septembre dernier, invalidant l'article 60 du Code des douanes, pièces juridiques essentielles aux contrôles douaniers pendant des décennies, il semble bien que les plus contrôlés ne seront plus les potentiels fraudeurs mais les agents des douanes.

Dans sa rédaction issue du décret 48-1985 du 8 décembre 1948, l'article 60 confère aux agents des douanes un pouvoir général de contrôle : « pour l'application des dispositions du code des douanes et en vue de la recherche de la fraude, les agents des douanes peuvent procéder à la visite des marchandises et des moyens de transport et à celles des personnes ».

Par une décision du 22 septembre 2022, soit 74 ans après sa publication, le Conseil constitutionnel a déclaré contraire à la Constitution cet article fondamental pour les contrôles douaniers.

Le Conseil constitutionnel a donné au gouvernement jusqu'en septembre 2023 pour le réécrire. Durant cette phase transitoire, cet article demeure applicable pour effectuer des contrôles. Malgré cela, certains tribunaux préfèrent casser des procédures en cours, donnant un droit de fraude absolument inadmissible aux trafiquants en tous genres.

D'où l'urgence à procéder à la réécriture de cet article et à le faire voter par le Parlement.

Le projet présenté aux organisations syndicales douanières et présenté en Conseil des ministres le 13 avril, doit être débattu par le parlement avant l'été.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la nouvelle procédure sera complexe à mettre en œuvre pour les agents et offre de sérieuses possibilités de recours juridique pour les fraudeurs et leurs défenseurs.

Droit de visite

Dorénavant, les agents auront deux opportunités non cumulatives d'exercer un droit de visite :

- › sur information préalable du procureur sans nécessité d'autorisation préalable,
- › au regard de raisons plausibles de soupçonner une infraction.

Sur ce dernier point, rien n'est garanti sur les « raisons plausibles » et il faudra certainement attendre la jurisprudence pour mieux cerner ce que cette notion intègre. De quoi

occuper pendant plusieurs années les cabinets d'avocat.

Le droit de visite pourra s'exercer à toute heure, dans des zones géographiques où la présence de la douane se justifie (gares, aéroports, brigades des douanes intérieures, etc...).

Le rayon des douanes sera limité à 40kms et sera défini dans la loi.

Au-delà, il sera nécessaire de justifier la volonté de commettre une infraction par l'usager pour mettre en œuvre le droit de fouille. La douane devra apporter tous les éléments de preuve permettant de caractériser les infractions douanières.

En résumé, il faudra établir que l'usager est pleinement responsable de la marchandise de fraude qu'il transporte et qu'il est déterminé à commettre une infraction douanière. Le fait de détenir une marchandise de fraude n'apparaît plus suffisant. C'est toute l'activité de contrôle qui sera impactée.

La mise en œuvre du contrôle douanier, avant la découverte de l'infraction, était autonome de l'autorité judiciaire. Avec cette nouvelle procédure, c'est terminé !

Encore mieux, une personne contrôlée pourra demander un PV négatif. De la paperasse rajoutée aux agents, au détriment du cœur de leurs missions de lutte contre les fraudes.

Droit des personnes

Ce droit prévoit la fouille des vêtements et des bagages mais la mise à nu ne sera plus autorisée que dans le cadre de la retenue douanière.

Un contrôle ne pourra être supérieur à 12h sur un même lieu et contrainte supplémentaire, au bout de 4h le Procureur devra être informé.

Un temps particulièrement contraint, quasiment impossible à respecter dans certains contrôles, comme pour les navires

C'est un changement profond dans les méthodes de travail des agents des douanes de la surveillance auxquels ce projet de loi les astreint. De nombreuses procédures douanières vont devoir être revues.

Si l'administration prévoit une formation et même la création de « référents procédures » dans les brigades, il est fort difficile d'imaginer que tout sera opérationnel au 1^{er} septembre, date limite fixée par le Conseil constitutionnel.

Quelques pouvoirs nouveaux seraient malgré tout octroyés aux agents en matière de techniques de renseignement et en matière de blanchiment, sur les nouveaux contenus sur le net, etc...

Dans un contexte social tendu en Douane où les sous effectifs sont chroniques et où bien des interrogations demeurent sur l'avenir de l'administration douanière, cette judiciarisation des procédures n'est certainement pas un bon signal donné...sauf pour les fraudeurs et leurs défenseurs qui ne manqueront de sauter sur toutes les failles juridiques des procédures.

Ce n'est pas la création envisagée par la Direction des douanes, d'une réserve opérationnelle, composée de jeunes et de retraités, activée sur des événements ponctuels tels que les Jeux olympiques, qui permettra de sécuriser juridiquement les contrôles douaniers. Plutôt un aveu des sous effectifs à la DGDDI.

La fragilité juridique de l'article 60 a depuis longtemps été mentionnée par de nombreux experts de la matière douanière.

Pour autant, la censure constitutionnelle a un effet délétère dans les services, perçue comme une véritable remise en question des procédures et au-delà des missions, mais également une fenêtre ouverte à la fraude et au final un risque de délégitimation de l'action douanière.

Le parcours parlementaire du projet de loi s'apprête à être sinueux, avec de nombreuses surprises, d'autant plus avec une représentation nationale ne connaissant pour la plupart de ses membres rien aux missions douanières. Enfin, il n'apporte aucune garantie sur les moyens matériels et encore plus humains octroyés à la Douane.

Représentants FO Finances dans les CDAS

Une présence renforcée

Suite aux élections professionnelles de décembre 2022, les délégations des représentants des personnels dans les Comités Départementaux de l'Action Sociale ont été renouvelées.

Les bons résultats obtenus dans de nombreux départements permettent une augmentation significative du nombre de représentants de FO Finances.

Nous remercions tous les militants qui se sont engagés à siéger dans cette importante instance qui traite de nombreux sujets : logements, restauration collective, séjours enfants/adultes, et actions locales avec en particulier l'organisation de l'arbre de Noël.

Représentants FO Finances dans les CDAS

DPT	TITULAIRES	SUPLÉANTS
01	POWALEK CHARLOTTE	FOURIER FLORENCE
02	RENAUX LAURENCE	DELVAUX VIRGINIE
03	DAUDE CLAUDINE	AUTEROCHE SOPHIE
05	BARBET VALERIE	WAJDA ISABELLE
06	TARDEIL CINDY ALVES ELISABETH HOUILLOON DIDIER	LERUTH STEPHANIE GOUIRAND LAETICIA ALLARI PASCAL
07	KERAMBRUN BRUNO	DECHAUD FRANCK
09	GILLES LAETICIA	MENASPA AURELIE
10	CROUZET LAURENT GHENCIOIU DELIA MEROT NATHALIE	DAVIAU SEVERINE BOULACHIN AURELIE HOUEL CHRISTIANE
11	BADET LYDIE TOMBACCO REMY	CAUX PATRICIA ROUANET HELENE
12	BONNEFOUS SYLVIE GUERY SYLVIE	DARMES BLANDINE GRECK ANGLADE MIREILLE
13	MARTINEZ BEATRICE BETTI CLAUDE	LANTELME VALERIE SIMON GERALDINE
14	ST GERMAIN CHRISTELLE OUTREQUIN CHRISTELLE	VOISIN SABRINE MUCHERY JENNIFER
15	BOURGADE SABINE DEJOU DOMINIQUE	BASTIEN ERIC MOTTAIS SANDRINE
16	DAVID-SADRAN MARION	DALLEAU SEBASTIEN
18	VYE FLORIAN	BOUGRAT CORINNE
19	BEGOT CHRISTELLE	ROGER YOHANN
20A	CONTI SONIA BAKHOUM STEPHANIE PIERI NATHALIE	BERTI THIERRY MARIE JEAN-MICHEL VINCENTI VINCENT
20B	RASSU JEAN-FRANCOIS	GIUSTI ORIANE
21	REGOURD GERARD	FOURNIER SOPHIE

DPT	TITULAIRES	SUPLÉANTS
22	LE DUFF MYRIAM GILLARD NADINE	LEZEC KARINE BERTIN LAUREEN
25	BUHON CHRISTELLE PIERRET SEVERINE	PETIT MARIE-JOSEE MONTAGNON AURELIE
27	LANGLOIS SOPHIE	DUBOST FABIEN
28	AUGROS Jean-Marc	PALLU AXELLE
29	POAC CATHERINE BLOUET LAURENCE CORAND LUDOVIC	LE BRAS ANNE FLOCH CHRISTINE DERVOET CHRISTINE
30	JOSEPH SYLVIE COMBALUZIER HELENE SEYE NDERY	LANCERAUX FREDERIC LOUKILI NADIA FARET FANNY
31	ALVINERIE FLORENCE	BEZIADE NADINE
32	LANOUGADERE FABIENNE NEAU-CONSUL CORINE	LANGE GILLES MARTIN STEPHANE
33	MOZE MARIE-PAULE FAURE ALEXANDRE	DERIS LAURENCE MASSICOT NATHALIE
34	VERNEGEOL OLIVIER	GALAUP PATRICK
35	KERDRAON BENOIT	PICAN DIDIER
37	CARRE PASCALE	BERGERAULT NADEGE
41	RAVIER SEBASTIEN	BOUVIER EMMANUEL
42	FAYARD-CAILLOL ANNICK	MOINE LAURENCE
43	BENOIT STEPHANIE PORTAL NATHALIE	GRANGE CLAIRE DANTON STEPHANIE
44	LAOT-PAUL DELPHINE TONNELIER CHRYSTELLE	CAILLIERE FREDERIQUE PERRON PASCAL
45	VARAGNE ELISE	ROUSSEAU CECILIA
46	GHEERAERT-MARIMOTOO TESSA	JARNO-HERVOUET GWENAELLE
49	LAMBERT ODILE ROLLET MARIE-ASTRID	ADIGO STEPHAN VENNEVIER EMMELINE

DPT	TITULAIRES	SUPLÉANTS
50	VALENTE CHRISTINE	COUPPE DE K MARTIN LESLY
51	WIEHL AURORE PAULUS CLEMENCE	LACROIX JOY FUMA VIRGINIE
52	TESTART MATTHIEU LUDWIG JULIE STARK CATHERINE ZIMBERLIN GUY	BESANCENOT SANDRINE HANY LAETICIA LEFEVRE CELINE PLEUX NADINE
53	LE GOFF GUILLAUME HUET LAETITIA	MONNIER REGIS POIRIER GWENDOLINE
54	TSCHENS ALEXIS	MENUT MARIE-CLAUDE
56	HUBERT VERONIQUE	GUILLEVIC CAROLINE
57	PINEIRO SYLVIE LANGLOIS VIRGINIE	GUERDER JEAN-FRANCOIS CATILLON AGATHE
59	NOEL SOPHIE D'ANCHERA MARINA	SILBERMANN MATHIEU BLOT CHRISTOPHE
60	RAYAUME MARIE-CHRISTINE JULIEN BEATRICE CORTIE MYRIAM DURAND JACKY	PERSANT ADELIN MATHIEU KEVIN BODI SABINE PHILIPS-INVERNIZZI BERNADETTE
61	SABLE VERONIQUE BOULENT JEAN PIERRE	HOLDER MARIELLA GAUDRON OLIVIER
62	BOURGAIN YANNIG CLETON SOPHIE	EGUILLON ANNE-CATHERINE HANQUEZ CLEMENT
63	DAIN NATALIE GLAINE MARIE-PIERRE	ALLAIS PATRICK BASSO FREDERIC
64	AUBIN EMMANUELLE	BERNET JEAN
65	DUFAU ISABELLE	THOMAS MARIE FRANCOISE
66	PRINTEMPS FRANCOISE	KORSOUGNE LAURENCE
67	PEREIRA JOSE LUIS WALTER CHRISTOPHE STURM ALAIN	WILHEIM MARINE SCHNEIDER ANNE-LAURE KAYACAN ILHAN
68	MATHIS CHRISTELLE	REINHERR MYRIAM
69	BERGHEAUD FLORENCE RODRIGUES DE CASTRO SYLVINA	JANIN CAMILLE FLACHAT OLIVIER
70	REBEYROLES PAULINE MANGELLE RACHEL COGNARD ANNE-SOPHIE HEAK BENEDICTE	BAULLARD PASCAL SINGRAJPHAKD ISABELLE BOHEME SOPHIA BENGOLD ANGELIQUE
71	MENECIER ANNETTE	ZAIDI NASSIMA
72	PERDRIAU JEAN-YVES	ARAUX JUDITH
73	KLUSEK SAMUEL	AYAR HOUCINE

DPT	TITULAIRES	SUPLÉANTS
75	JAMIN DOMINIQUE BETZ VALERIE	BEAL MONIQUE LE TALLEC JEAN BAPTISTE
76	ANCELOT CLAUDE PINEL HERVE LEFEVRE SANDRINE	BRUYERE PERRINE BOURCIER VIOLETTE EUDES CATHERINE
78	MICHINEAU ONELLA DESSAINT LAETICIA HOL GLADYS	BOUM ALAIN BEL AIBA BEUNARD REMY
79	FEYRIT EMMANUELLE	LAVALETTE VERONIQUE
80	MARTIN ODILE	LEROY FANNY
81	MAUREL JEAN-FRANCOIS SUAU CHRISTELLE	AYMARD MURIEL GALLIO ADRIEN
82	DIDELIN ANNE	WEIGL-DRYEPOND MARIE CHARLOTTE
83	MAURICE ANNE BOMY STEPHANIE MANCIPOZ LAURA	FAGARD NICOLAS CHEREAU CECILE MONCEU AURELIE
84	COMPAGNAT MIREILLE	VALL THIERRY
85	PETROFF THIERRY CHEVAILLIER BENEDICTE	LALONDE SARAH CAREY LAETICIA
86	RAT CHRISTELLE MORCEAU BRUNO	LANGLAY VERONIQUE FOUCTEAU PHILIPPE
87	VIOLET PATRICIA	LEFORT PHILIPPE
88	GARBIT ALAIN	HINGRAY OLIVIER
90	PARIENTE PATRICE BLANCHARD ALEXANDRE	BONGEOT FREDERIC VARNEROT FRANCINE
91	LANGLAIS HERVE GOBERVILLE CYNTHIA	TRIQUENAUX SABINE
92	LETELLIER LUDOVIC	BOCQUET ARYA
93	HADJAZI LYDIA	DUSSUD FABIEN
94	LOUIS LYSIANE BOUTIN CELINE	BENOTMANE YASMINA BRIOT SOPHIE
95	FAMECHON SOPHIE	BALLAND JENNIFER

DPT	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Guyane	JOHN CEDRINE HAMON-BRIVAL NATHALIE	DARIVON SONIA TRAVERT SYLVETTE
La Réunion	VANDOMEL PATRICK	SAMAIN FABIENNE
Mayotte	DAHALANI NOURDINE	RAMIN SANDRINE
Martinique	Non parvenu	Non parvenu
Guadeloupe	Non parvenu	Non parvenu
Polynésie	Non parvenu	Non parvenu
Nouvelle Calédonie	Non parvenu	Non parvenu

Du coût social et psychique de la modernisation de l'État

Les principes et méthodes appliqués pour transformer les organisations du travail au sein des administrations et du secteur public ont abouti à une profonde dégradation de la situation des agents. Souffrance éthique et découragement à la def.

Depuis maintenant plusieurs décennies, les transformations des organisations du travail mises en œuvre dans les trois fonctions publiques et les entreprises de service public ont eu des répercussions profondes, à la fois sur les conditions de réalisation des activités, la qualité du travail et la santé des agents et salariés. Passés longtemps sous silence, ces effets néfastes d'une course à la « modernisation » de l'État se sont donnés à voir et entendre plus clairement à l'occasion de la pandémie du Covid19, à la suite de laquelle des milliers de professionnels dans de nombreux secteurs d'activité, ont remis en question leur engagements dans le travail, en raison d'une perte de sens de ce dernier.

Pour bien comprendre les phénomènes dont il est question ici, il est nécessaire d'en passer par l'analyse d'un ensemble de conceptions et d'outils managériaux venus des pays anglo-saxons, amenés par des hauts fonctionnaires et des hommes politiques français dans le cadre de « réformes » dont la plus emblématique fut sans doute la révision générale des politiques publiques (RGPP), déployée entre 2007 et 2012.

L'ère du new public management

Ces réformes s'appuient sur concept de New Public Management (NPM), sorte de patchwork doctrinal destiné à penser différemment l'organisation administrative. En dépit de l'hétérogénéité de ses sources d'inspiration (théorie économiques, prescrip-

tions managériales, description de pratiques expérimentées dans des réformes d'autres pays, etc...) et de ses évolutions progressives au fil des années, cette boîte à outils néomanagériales se fonde sur huit grands principes d'organisation.

1. Une distinction, hiérarchisation et séparation entre les fonctions décisionnelles (stratégie, pilotage, contrôle) et opérationnelles de mise en œuvre ;
2. Une fragmentation des bureaucraties verticales traditionnelles, en recourant notamment à la mise en place d'initiés administratives autonomes décentralisées, telles les agences régionales de santé ;
3. Le recours aux mécanismes de marché et au principe compétitif (mise en concurrence des acteurs publics, externalisation...);
4. Une préférence accordée aux pratiques managériales issues du secteur privé ;

5. Une incitation à développer un « esprit d'entreprise » valorisant la prise d'initiative, par opposition à une posture censément « bureaucratique » du fonctionnaire ;
6. La modification de la structure hiérarchique de l'administration par le renforcement des responsabilités des échelons en charge de la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques ;
7. La systématisation d'une gestion par les résultats, appuyée sur la réalisation d'objectifs, la mesure et l'évaluation des performances et de nouvelles formes de contrôle dans le cadre de relations de contractualisation, à l'image des contrats d'objectifs de gestion ;
8. Une attention particulière à l'utilisation disciplinée et parcimonieuse des ressources.

De la RGPP à la Réate

Ces principes furent appliqués à partir de 2007 avec la RGPP, laquelle s'est traduite notamment par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, des fusions de directions de ministères ou d'établissements, l'externalisation de certains métiers ou fonctions et la mise en œuvre de processus d'évaluation chiffrée, en particulier pour « mesurer » la qualité du service rendu, par exemple au travers du délai de traitement des démarches administratives. En 2010, c'est au tour de la réforme de l'administration territoriale de l'État (Réate) d'être menée, toujours dans le cadre de la RGPP.



© Freepik

Le niveau régional devient alors central dans le déploiement et l'adaptation aux territoires des politiques publiques, se substituant au niveau départemental comme échelon déconcentré de référence. Ce nouveau schéma d'organisation de l'administration territoriale poursuit trois objectifs : concentrer les services au niveau régional, réaliser des économies, améliorer l'efficacité administrative. En cohérence avec les objectifs de la RGPP, le processus de fusion des services décentralisés et déconcentrés a été particulièrement marqué.

Les outils managériaux mis en œuvre à partir de 2007 s'appuyaient explicitement sur une démarche « participative », avec des groupes de travail censés associer les agents en amont des transformations envisagées, afin d'en débattre. Or, plusieurs études ont montré que la mise en place de ces groupes soit n'a pas eu lieu, soit s'est faite de façon trop tardive par rapport à l'état d'avancement des projets de restructuration. Aussi, la nature du travail, son sens et sa valeur pour les agents n'ont pas été pris en compte par les élites décisionnelles dans leurs réflexions préliminaires, nourrissant l'idée que tout était « joué d'avance ». Cela a alimenté chez de nombreux agents un sentiment de trahisons de l'idéal du service public, voire de mépris. Sentiments qui n'ont fait que ce renforcer, à mesure que la pression s'accroissait sur les collectifs de travail et que les moyens mis à disposition diminuaient.

L'impact du lean management

Les grands cabinets de conseil, à la manœuvre lors des réformes, ont également fourni des méthodologies et savoir-faire largement inspirés du *lean management* pour redéployer l'architecture organisationnelle. Ce mode de restructuration consiste à faire « maigrir » les organisations productives. Tout d'abord, en éliminant les postes jugés superflus, trop coûteux ou éloignés du cœur de métier : c'est ainsi que de nombreuses fonctions dites support – logistique, services informatiques... - ont été externalisées, rendant le travail des agents plus complexe, avec des tâches administratives supplémentaires, des délais d'intervention allongés. S'y ajoute la mise en place de principes de fonctionnement comme le flux tendu, le travail en équipe, la polyvalence ou l'autocontrôle de la qualité

censés lutter contre les stocks trop abondants ou les délais trop longs.

Or, dès 2000, une enquête européenne portant sur les conditions de travail dans les entreprises montrait que les organisations ayant adopté les principes du *lean management* exposaient davantage leurs salariés aux pénibilités physiques. Cette enquête montrait également que ce mode d'organisation se distinguait négativement sur le plan de la pénibilité psychique, en particulier pour les pressions temporelles – cadences élevées, manque de temps, interruptions dans le travail, - et des effets psychosomatiques : anxiété, insomnie et irritabilité.

Avec la RGPP, les conditions d'exercice des activités se sont donc dégradées dans de nombreuses structures sous l'effet conjugué de nombreuses tensions. Tensions au niveau de la coopération au sein des collectifs de travail, en raison d'une hausse parfois importante de la charge de travail du fait de sous-effectifs chroniques, comme l'hôpital public l'a tristement illustré ces dernières années, ou d'une hausse de la complexité des tâches liée à la multiplication de protocoles prescrits ne tenant pas compte du réel du travail en augmentant le poids des activités administratives. Tensions au niveau de l'autonomie individuelle et collective également, les agents étant confrontés à des dispositifs socio-techniques de plus en plus contraignants : impossibilité d'interaction directe entre les services d'accueil du public et ceux du *back office*, avec des échanges uniquement par voie de mails ou d'alertes dans le système d'information ; matériels techniques et logiciels inadaptés ou dysfonctionnels ; numérisation puis plate formation de la relation de service à l'utilisateur éloignant ce dernier des agents.

Politique du chiffre

A cet égard, le processus de dématérialisation mis en œuvre dans les organismes de Sécurité sociale ou dans les agences Pôle emploi a suscité du découragement, en raison des erreurs, des bugs générés par les systèmes d'information. L'usage systématisé de l'évaluation individualisée des performances, qui réduit le travail à sa (petite) part visible – le résultat - et incite les agents à privilégier les activités et comportements susceptibles de favoriser leurs « statistiques », a aussi contribué à réduire leurs marges de manœuvre.

A titre d'illustration, on peut mentionner le cas des forestiers de l'Office national des forêts (ONF) tentés de privilégier le mot « production de bois » au détriment des enjeux environnementaux et sociétaux. Une politique du chiffre renforcée par l'importation d'outils comme le *benchmarking*, comparaison entre individus et/ou collectifs de travail, ou le *reporting*, y compris dans des erreurs de haute technicité comme la recherche scientifique ou la magistrature.

De leur côté, les processus d'externalisation et de précarisation de l'emploi ont affaibli les collectifs statutaires, en leur retirant des pans entiers d'activité au profit de travailleurs souvent moins bien formés et protégés. Ils ont contribué à instaurer des dynamiques concurrentielles entre individus, du fait de la peur de voir disparaître certains aspects de son métier, voire de perdre son emploi. Dans de nombreux cas, une dégradation de la qualité du service rendu à l'utilisateur a été observée, entraînant des tensions avec le public, voire de la violence.

Dans de telles conditions, au fil des années, le décalage entre les valeurs de métier portées initialement par la plupart des agents et leurs pratiques effectives n'a fait que s'accroître, conduisant un certain nombre d'entre eux à une souffrance éthique, dont les effets pour la santé mentale sont particulièrement destructeurs. En témoignent les suicides à l'ONF, dans le secteur hospitalier ou à la Poste. Difficile alors de s'étonner, en cette période de grands bouleversements écologiques et sociaux, de voir s'exprimer la tentation de quitter des emplois au sens devenu introuvable, pour expérimenter d'autres formes de travail.

Cet article paru dans la revue Santé et Travail de janvier 2023 retranscrit pleinement l'analyse portée par FO Finances, dès 2007, sur les politiques publiques portées par la RGPP, la Réate et autres acronymes, dont la finalité a bien été la disparition des valeurs du service public au service des usagers que notre organisation défend, avec les conséquences parfois dramatiques pour les agents qui les ont subies et continuent de les subir dans leur quotidien professionnel.

ÉLECTION BPI France FO conforte sa position de syndicat représentatif

L'élection des représentants du personnel a eu lieu pour le renouvellement des élus au Comité Social et Économique (CSE) à la Banque Populaire d'Investissement, le 1^{er} mars dernier.

Ce scrutin a eu lieu dans le contexte de la bataille contre la réforme des retraites où tous les syndicats ont été engagés au niveau interprofessionnel.

C'est donc surtout sur le bilan du mandat précédent et sur les revendications des organisations syndicales au sein de BPI France que les électeurs ont pu se prononcer.

La participation a été de 51,21 %, score en ligne avec les scrutins précédents

Avec 13,88 % des suffrages exprimés, FO conforte sa représentativité par rapport au précédent scrutin et avec 3 sièges de titulaires, gagne un siège.

Ce scrutin n'a pas permis à la CGT de retrouver sa représentativité dans l'établissement. Quant à la CFDT et le SNB-CGC, leurs résultats sont en retrait, respectivement de 1,6 et 3,8 points. L'UNSA maintient sa première place.

Le secrétariat fédéral félicite chaleureusement l'équipe du syndicat de BPI France qui œuvre au quotidien

pour renforcer la représentativité FO, ainsi que les électeurs qui, par leurs suffrages, ont témoigné de la confiance qu'ils apportent à nos élus.

	2023	2019
CFDT	18,60	20,20
SNB CGC	15,84	19,65
CGT	6,06	8,04
FO	13,88	13,60
UNSA	46,06	38,50

Elections à la Banque de France D'excellents résultats en régions... mais perte de la représentativité nationale

Les élections à la Banque de France se sont déroulées du 6 au 15 mars. Leurs résultats sont contrastés et laissent un goût amer aux militants Force Ouvrière.

Comme depuis maintenant quatre élections, c'est en alliance avec le syndicat SNABF que les listes ont été constituées sur l'ensemble des CSE.

Le résultat fut à la hauteur des espérances dans de nombreuses régions, avec une présence dans quasiment toutes les prochaines instances avec 62% des sièges obtenus en alliance. De plus, nous serons représentatifs dans 11 régions sur 17.

Pour autant, FO perd sa représentativité au niveau national. L'analyse des diffé-

rents scrutins en ressort rapidement les raisons.

Les résultats largement en deçà des attentes au siège parisien, qui emploie plus de 4000 salariés, mais également à l'AC-PR et au Fiduciaire, également implantés en région parisienne, ne permettront pas d'atteindre la barre des 10% au niveau national.

Deux syndicats sortent avec des progressions significatives de ces scrutins, la CGT et la CGC, qui avec le SNABF seront donc les trois seules organisa-

tions représentatives à la Banque de France ces trois prochaines années et ce au détriment de la pluralité syndicale, ce que nous pouvons regretter.

Les militants FO, malgré ce résultat décevant, continueront à défendre leurs adhérents et plus globalement les agents de la Banque de France, en les informant et les accompagnant dans leur carrière.

L'activité des élus dans les CSE sera un atout pour permettre de maintenir une présence FO à la Banque de France.

Une conjoncture économique en trompe l'oeil Alerte sur les salaires

En France, la croissance économique en trompe l'oeil

L'Insee a publié une première estimation du PIB au quatrième trimestre, qui donne un premier bilan de l'activité économique française pour l'année 2022 et une indication pour 2023. Avec 2,6% de croissance en 2022, la France affiche une croissance supérieure à celle de la zone euro. Elle évite même la récession technique puisque le PIB reste positif sur les trois derniers trimestres. La croissance du PIB ralentit néanmoins au quatrième trimestre. Ces évolutions masquent surtout le fait qu'une grande partie de la croissance en 2022 est due au rebond de l'activité de 2021, qui n'est lui-même que le rattrapage post-Covid.

En y regardant de plus près, on observe un fort ralentissement de l'activité en 2022. Lorsque l'on compare le PIB de 2022 à celui de 2021, il augmente en moyenne annuelle de 2,6%. Toutefois, il retombe à 0,6% en glissement - c'est-à-dire en comparant le PIB au 4^e trimestre 2022 à celui du PIB au 4^e trimestre 2021. Selon le FMI, ce ralentissement va se poursuivre en 2023 avec une croissance estimée à 0,7% sur l'année. La Banque de France présente quant à elle une fourchette allant de -0,3% (récession) à 0,8% de croissance. Elle n'exclut pas la possibilité d'une récession qu'elle estime toutefois « faible et limitée dans le temps ».

Depuis le début de l'année, la demande intérieure est atone. La répercussion des prix de l'énergie sur l'ensemble des prix entraîne un ralentissement de la consommation des ménages qui accuse un net décrochage au quatrième trimestre (-0,9%). Ainsi, les achats de produits alimentaires et d'énergie reculent respectivement de 2,8% et 5,5% au dernier trimestre 2022. Le recul de la consommation est une donnée importante car elle constitue le principal débouché pour la production et le moteur de l'investissement du sec-

teur privé. Or, la consommation française demeure inférieure à son niveau d'avant Covid. Face à ce recul, les salaires fournissent la composante essentielle de la consommation et, partant de l'activité économique.

L'investissement des entreprises progresse de 2,4% en 2022, une performance qu'il faut malgré tout mettre en rapport avec les aides publiques versées aux entreprises, en particulier durant la crise Covid puis la crise inflationniste. L'investissement ralentit en fin d'année vu que les anticipations sur la consommation se dégradent.

Les prix continuent de flamber

En 2022, l'augmentation des prix à la consommation a atteint un niveau historiquement élevé : l'inflation annuelle atteint 5,2% après 1,6% en 2021 et 0,5% en 2020. La hausse de l'inflation débute par une désorganisation des flux commerciaux liés au fractionnement des chaînes de production. Par ailleurs, elle résulte d'une accélération des prix de l'énergie apparue lors de la reprise post-Covid et dont les effets ont été amplifiés par la guerre en Ukraine.

On peut ajouter à ces déséquilibres la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz en Europe, la spéculation sur les matières premières ou encore les abus de position dominante des groupes donneurs d'ordres. Ces facteurs ont contribué à l'envolée des prix dans des secteurs intermédiaires critiques (pénuries énergétiques, agricoles, semi-conducteurs, composants électroniques, pièces détachées, bois, papier, plastique...).

Toutefois, l'inflation, prétendument temporaire à l'origine, s'étend désormais à l'ensemble des produits de consommations courantes (alimentation, transport). Ainsi, malgré une baisse des cours des matières premières au second semestre 2022, plusieurs éléments laissent penser que l'inflation persistera en 2023. Tout d'abord, les nouvelles modalités du bouclier tarifaire entérinent une hausse de 15% des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité en ce début d'année. De plus, l'inflation sera tirée par la fin des remises à la pompe. La hausse des prix de l'alimentation devrait également se maintenir à un niveau élevé en 2023.



© Freepik

Les négociations entre l'industrie agro-alimentaire et la grande distribution indiquent une forte augmentation des prix de l'alimentation qui oscillerait autour de 13-15%. En effet, la guerre en Ukraine a accéléré l'envolée du prix du blé et d'autres produits alimentaires, la Russie et l'Ukraine étant à l'origine d'une part importante des exportations mondiales de produits agricoles. L'Insee prévoit ainsi que l'indice des prix à la consommation se maintienne à un niveau autour de 5-6% jusqu'en juin 2023.

La baisse des salaires réels se poursuivra en 2023

L'économie dominante prétend que l'inflation aurait pour origine un conflit entre pays exportateurs et pays importateurs. Ainsi en France, l'inflation étant d'origine importée, elle implique une perte sèche pour l'économie nationale et un transfert de richesses vers les pays exportateurs d'hydrocarbures. Les entreprises et les ménages français subiraient le même choc, légitimant l'intervention de l'Etat pour se partager équitablement les pertes. Cette vision ignore le conflit entre capital et travail qui se cristallise à travers la hausse des prix et la baisse des salaires réels. Il y aurait, selon ces économistes, des lois naturelles qui régissent la répartition de la valeur ajoutée entre les salaires et les profits. Ainsi, pour la banque de France, l'histoire démontrerait « que le dynamisme des salaires ne compense initialement que partiellement les hausses de l'inflation ». Ce n'est qu'à long terme, c'est-à-dire après le pic inflationniste, qu'il y aurait un rattrapage des salaires sans qu'il y ait besoin d'indexation explicite. L'indexation ne ferait alors que perturber ces lois naturelles, provoquant encore plus d'inflation. Il faudrait donc laisser faire le marché et attendre patiemment que les entreprises qui le peuvent y consentent...

Cette vision idyllique du fonctionnement de l'économie a pour principal avantage d'invisibilité les rapports de force à l'œuvre. Or, il ne faut pas être dupe ! Depuis maintenant un an et demi, le patronat s'oppose à l'indexation générale des salaires, craignant que les revendications salariales ne renforcent le monde du travail. Il pré-



conise des revalorisations en dessous de l'inflation et toute une série de dispositifs par lesquels l'Etat ou la sécurité sociale se substituent aux hausses de salaires (Bouclier tarifaire, chèque énergie, prime d'activité, heures supplémentaires défiscalisées et exonérées de cotisations). L'inflation aboutit donc à une baisse inédite du pouvoir d'achat des ménages et des salariés qui n'a absolument rien de naturel.

Variation annuelle du pouvoir d'achat et des salaires réels

Variation annuelle	2022	2023
Pouvoir d'achat par UC	-152€ (-0,4%)	-137€ (-0,4%)
Salaires moyens par tête	79€ (0,2%)	-364€ (-1,1%)

Source OFCE

Une augmentation des salaires au rythme de l'inflation est également combattue par la politique monétaire menée par les banques centrales. Dans le sillage de la Fed américaine, la banque centrale européenne a amorcé une augmentation des taux d'intérêt afin de réduire la demande et d'assurer un retour de l'inflation vers son objectif de 2%. Le taux directeur de la banque centrale européenne atteindra 3,5% en mars, après avoir déjà augmenté en février. C'est la cinquième augmentation des taux d'intérêt en zone euro depuis juillet 2022.

Le discours actuel des banques centrales consiste à dire qu'il faut réduire à tout prix la demande, en limitant notamment la progression des salaires – éviter la boucle prix salaires - quitte à ce que le chômage augmente. Elles espèrent néanmoins que la hausse des taux conduise à un « atterrissage en douceur » de l'économie. Ainsi, la banque de France estime que l'inflation retombera à 2,5% en 2024 et 2,1% en 2025 sans casse sur la croissance du PIB, le marché du travail et les salaires. Dans un élan d'optimisme, elle prévoit une phase de « reprise » économique à partir de 2024. La croissance du PIB est estimée à 1,2% en 2024 et 1,8% en 2025 à la faveur d'une baisse plus qu'incertaine du prix des matières premières.

Cette vision permet également passer sous silence le rôle des taux de marge. En effet, dans de nombreux secteurs, les grands groupes donneurs d'ordres, pour maintenir voire augmenter leurs taux de marge ont largement répercuté la hausse des coûts de production sur leurs prix de vente contribuant ainsi à nourrir l'inflation.

Sans surprise, les profits des entreprises du CAC 40 se sont envolés : ils ont atteint 157 milliards d'euros en 2021 dépassant de plus de 60% le précédent record qui datait de 2007. Pour le seul premier semestre 2022, ils atteignaient 72 milliards d'euros. Les situations sont cependant variables selon les secteurs et les entre-

prises. Il y a d'une part les secteurs qui ont bénéficié du choc inflationniste et d'autre part ceux qui l'ont subi par l'augmentation de leur coût de production. La part des profits dans la valeur ajoutée augmente notamment dans les branches de l'énergie et des transports alors qu'elle se stabilise voire baisse légèrement dans l'industrie et les services.

En 2023, l'augmentation des prix de l'énergie continuera de peser sur les coûts de production. Dans l'industrie, la plupart des entreprises vont devoir renégocier leur contrat de fourniture d'électricité et de gaz. Les enquêtes de conjoncture de l'Insee montrent que plus de la moitié d'entre elles (56%) sont particulièrement exposées à la hausse des prix de l'électricité car soit leur contrat arrive à échéance, soit il est indexé sur les prix de marché. La hausse moyenne des prix anticipée par les industriels serait de 123% en 2023 contre 75% en 2022. S'agissant du gaz, l'INSEE rapporte que deux tiers des entreprises industrielles seront affectés par la hausse des prix. Néanmoins, la majorité des industriels défendront leurs marges puisque 66% déclarent avoir l'intention d'augmenter leur prix à la suite de la hausse des coûts énergétiques.

A l'échelle macroéconomique, la part des profits dans la valeur ajoutée reste à un niveau historiquement élevé, autour de 31,5% en 2022. Elle est plutôt stable depuis 2018 ce qui est une situation assez exceptionnelle alors que l'activité économique stagne. Et pour cause, l'Insee donne trois raisons : 1) la baisse des salaires réels ; 2) la baisse des impôts sur la production et 3) les aides en faveur de l'apprentissage.

Le taux de chômage se stabilise mais pourrait très vite remonter !

Pour l'heure, le chômage reste stable en France. Les chiffres publiés par l'Insee indiquent que le taux de chômage tourne autour de 7,3% depuis 2021 - selon la définition du BIT. Il est même en légère baisse au quatrième trimestre 2022 (7,2%). Assez paradoxalement dans une telle situation, le nombre d'emplois créés continue d'être dynamique. Au troisième trimestre 2022, l'emploi salarié se situe à 4,4% au-dessus de son niveau d'avant-Covid, ce qui équivaut à 931 000 emplois de plus que fin 2019.

Il faut toutefois relativiser cette performance : en tenant compte des personnes découragées et des temps partiels contraints, le nombre de personnes dites en sous-emploi demeure très élevé (16,5% des personnes sont privées d'emploi). D'autre part, environ un tiers de ces emplois concernent des contrats en alternance, notamment en apprentissage. Les emplois créés se situent principalement dans le tertiaire, où les salaires sont en moyenne les plus faibles (commerce, hébergement, restauration, services administratifs et de soutien). L'un dans l'autre, le rythme de progression de l'emploi et la nature des emplois créés traduisent une baisse de la productivité du travail depuis 2019.

Nous assistons donc à un chômage relativement bas sans que les salaires augmentent. Et les réformes de l'assurance chômage et des retraites ne manqueront pas d'aggraver cette tendance !

En 2023, l'Insee prévoit un net ralentissement des créations d'emplois. Le rythme de créations d'emplois serait de 35 000 par trimestre en 2023 contre 130 000 en 2022, soit une division par plus de trois. De même, la Banque de France précise que l'emploi salarié ralentira en 2023 et en 2024. Le taux de chômage pourrait donc remonter autour de 8% entre 2023 et 2025.

Le déficit du commerce extérieur bat un nouveau record

Le déficit du commerce extérieur a battu un record en 2022. Enregistrant 164 milliards d'euros de déficit selon les douanes, cela signifie que les exportations sont inférieures aux importations. La principale cause est bien évidemment la hausse des prix de l'énergie (prix du gaz, du pétrole brut, raffiné et électricité), dont la facture passe de 45 milliards d'euros en 2021 à 110 milliards d'euros en 2022. L'autre raison est la dépréciation du taux de change de l'euro par rapport au dollar. Celle-ci rend dans un premier temps tous les produits importés en dollars plus chers, en particulier les matières premières dont les prix internationaux sont libellés en dollars.

Toutefois, les prix de l'énergie ne doivent pas masquer l'effondrement du solde commercial pour les biens

manufacturés (agro-alimentaires, voitures, matériaux, textile, machines, appareils, médicaments). La situation est d'autant plus alarmante qu'elle traduit une détérioration continue depuis une vingtaine d'années ; et ce, alors même que les politiques de compétitivité, de réduction du coût du travail, de moins disant fiscal et de démantèlement du droit du travail sont allègrement mises en œuvre. En clair, le diagnostic patrimonial selon lequel le poids de la fiscalité et le manque de compétitivité seraient à l'origine du déficit commercial est contredit sans ambiguïté par les faits.

Loin de l'éternelle rengaine sur le coût du travail, FO maintient que d'autres raisons mériteraient d'être mises en lumière : le déficit d'innovation des entreprises, de dépenses de R&D, les stratégies des multinationales françaises⁶. Sur ce dernier point, la France se distingue par l'importance et la stratégie de ses multinationales. Ces dernières délocalisent plus fortement qu'ailleurs et emploient plus de main d'œuvre à l'étranger qu'en France. Or, la dégradation du commerce international provient en grande partie d'une baisse des exportations des multinationales françaises ayant opté pour les délocalisations. De plus, les choix stratégiques et commerciaux des multinationales françaises affaiblissent leurs fournisseurs. Ainsi, leurs décisions ont contribué à faire disparaître des segments entiers de production qui ont par conséquent été remplacés par des importations !

En revanche, le déficit de la balance des transactions courantes n'est « que » de 53,5 milliards d'euros selon la Banque de France. En effet, les services sont en excédent de 50 milliards d'euros grâce notamment au transport maritime⁷ et au retour du tourisme international. De plus, la balance des transactions courantes comprend les dividendes florissants issus des investissements à l'étranger. On peut donc estimer que le déficit commercial et le défi de la réindustrialisation ne relèvent pas d'un problème macroéconomique mais de décisions stratégiques des multinationales françaises préférant tirer des profits à l'étranger au détriment de l'activité industrielle en France !



Mgéfi
groupe matmut

La seule mutuelle référencée
de votre ministère

Quand on a plusieurs vies,
on attend de sa mutuelle
qu'elle les protège toutes



Santé



Prévoyance



Maintien de salaire



Action sociale



Services



mgefi.fr

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07027138 - BPCE - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 70 384 630 euros - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Insign 2020 - Merci à Isabelle, Inspectrice des Finances Publiques d'avoir prêté son visage à notre campagne de communication.

« **COMME MOI,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Isabelle, Inspectrice des Finances publiques

La CASDEN est partenaire de la Fédération des Finances FO



PARIS 2024



PARTENAIRE PREMIUM



PARIS 2024

casden.fr



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE 